



**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, François Bouchard, directeur général et trésorier de la Ville de Bonaventure que:

Conformément aux dispositions de la Loi des cités et villes de la province de Québec, le conseil municipal de la ville de Bonaventure procédera à l'adoption du budget de l'exercice financier 2023, le mardi 20 décembre 2022, à 19 h 00, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

**DONNÉ** à Bonaventure ce 6 ième jour de décembre de l'an deux mille vingt et deux.

François Bouchard, directeur général et trésorier  
Bonaventure, le 7 décembre 2022.